

Pollution des eaux arctiques—Loi

Un autre objectif important faisant actuellement l'objet de litiges dans le Nord du Canada, c'est la tendance vers la décentralisation des pouvoirs, du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien encourage depuis longtemps l'évolution des deux gouvernements territoriaux actuels en orientant le processus depuis les débuts, lorsque le Nord dépendait directement d'Ottawa, par l'établissement de législatures territoriales dans les deux capitales, soit Yellowknife et Whitehorse, et par la décentralisation de nombreuses responsabilités ministérielles aux régions auxquelles elles s'appliquent jusqu'à maintenant où l'on étudie activement d'autres étapes vers l'objectif ultime de gouvernements responsables au nord du 60^e parallèle, dès que cela pourra être réalisé, tout en protégeant les droits de tous les résidents du Nord. Tant que l'on étudie les questions cruciales et complexes que représentent les revendications des autochtones et la décentralisation des pouvoirs législatifs, il faut user d'une grande circonspection afin de ne pas rompre l'équilibre actuel. Il faudrait certainement aborder avec une attention particulière le partage des compétences entre les ministères fédéraux actifs dans le Nord, pour ne pas compliquer davantage des questions déjà complexes.

Maintenant responsable de toute une variété de réalités sociales, économiques et juridiques dans le Nord, notamment la gestion et la mise en valeur des ressources et de la négociation de tout changement de ces réalités, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est à la tête du ministère le mieux préparé à ce rôle à cause de la portée et de la variété de son expérience et de la compétence qu'il a acquise pour traiter de problèmes mettant en jeu des questions complexes qui s'enchevêtrent et entrent quelquefois en conflit. A titre de ministre actuellement responsable du gouvernement du Nord du Canada, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est aussi le plus apte à établir et à imposer des règlements et des contraintes dans ces régions.

● (1650)

Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a considéré cette dernière comme un instrument de gestion des ressources considérables que renferment les eaux arctiques et des ressources biologiques, physiques et humaines qui en dépendent. Grâce à la collaboration du ministère des Transports, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui partagent la responsabilité d'appliquer la loi et les règlements qui s'y rattachent, les utilisations croissantes des ressources ont été soigneusement gérées comme un ensemble cohérent. Par définition, la prévention de la pollution des eaux arctiques représente un objectif fondamental de cet effort de gestion.

Cependant, la gestion rationnelle des ressources en vue de servir autant d'utilisations que possible, à court et à long terme, sans toutefois porter atteinte aux droits et aux aspirations des résidents du Nord, constitue l'objectif global dont la prévention de la pollution n'est qu'un seul aspect. Sans aucun doute, monsieur le président, des modifications à la loi pour-

raient être suggérées à la lumière de l'expérience acquise pendant cette décennie de gestion minutieuse et éminemment couronnée de succès. Cependant, le fait d'enlever les responsabilités d'application de la loi aux organismes qui l'ont élaborée ne semble pas constituer un changement approprié.

Les compétences offertes par le ministère de l'Environnement dans les divers domaines liés à la gestion et à la protection de l'environnement sont incontestées et l'aide et les conseils de ces fonctionnaires dont la réputation est hautement reconnue sont toujours inestimables. Cependant, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien détient aussi ces compétences qu'il a acquises en reconnaissant les besoins particuliers de gestion et de protection de l'environnement exceptionnel de l'Arctique et en y répondant. Ces compétences spécialisées dans les disciplines relatives à l'environnement s'allient à d'autres disciplines pertinentes pour permettre au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire face à des problèmes multidisciplinaires complexes. La loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques couvre justement une telle question et devrait donc continuer à relever du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme cela avait été prévu à l'origine. Et je suis convaincu, monsieur le président, que les trois députés représentant cette région au nord de notre pays, connaissant déjà le problème et la complexité des relations entre les divers organismes entre les populations et le gouvernement central, souhaitent plutôt faire affaire avec des gens qui sont déjà dans le Nord, déjà sensibilisés, plutôt qu'avec de nouveaux venus qui auraient tout à apprendre.

[Traduction]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai consulté mes collègues et je crois comprendre que nous sommes d'accord pour considérer l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires comme maintenant terminée, et pour revenir aux déclarations de ministres dans quelques instants, au besoin, après avoir entendu la décision de madame le Président.

Si nous revenons aux déclarations de ministres, j'aurai quelque chose à dire avant que le ministre ne prenne la parole.

M. Knowles: Vous auriez dû lui parler ce matin.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord!

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, on m'a dit que M^{me} le Président était prête à rendre sa décision. Si toutefois elle ne l'est pas, nous poursuivons le débat des initiatives parlementaires. Mais on m'a dit il y a un instant qu'elle était prête.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a confusion parce qu'il a été question de revenir aux déclarations de ministres. Je pense que tout rentrera dans l'ordre si nous revenons aux affaires courantes.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord pour revenir aux affaires courantes?

Des voix: D'accord.